

« JUGER, C'EST D'ABORD VOIR ET ÉCOUTER »

Vingt-quatre ans qu'il fait ce boulot, après avoir roulé sa bosse en tant qu'avocat pendant quinze ans. Daniel Meert, juge de paix du canton de Saint-Josse a déjà tout vu, ou presque. Et sa passion pour ces choses de la vie qu'on lui confie quotidiennement reste intacte.

Ensemble ! : L'utilité du juge de paix dans une société de plus en plus déshumanisée : c'est, dites-vous, ce qui vous fait tenir dans ce métier...

Daniel Meert : Oui ! Même s'il faut rester modeste : un juge de paix ne change pas la face du monde... Mais on peut écouter, retisser du lien social, changer certaines vies par de petites choses, anodines en apparence, mais essentielles pour ceux qui les vivent.

Un exemple ?

Récemment, j'ai été sollicité pour une affaire impliquant un chien : le chien en question avait mordu à mort le chat de sa voisine. La voisine demande réparation du dommage (frais de vétérinaire et dommage moral) et réclame l'euthanasie du chien. Elle invoque le fait que la propriétaire du chien, âgée et toute menue, n'a pas le contrôle sur son chien. Laquelle réplique en disant : « Si on me prend mon chien, je me



F. DENONCIN

« Il aura suffi d'une présence tierce, d'un temps d'écoute, pour que tout s'apaise. »

tue ! » Pour me faire une idée plus claire de la situation, je me rends sur place avec ma greffière. Nous faisons sortir chien et maîtresse dans le petit parc qui jouxte leur immeuble. Immédiatement, le concierge de l'immeuble nous apostrophe : « Il faut absolument que vous départagiez les "pro-chiens" des "anti-chiens" ! La vie de l'immeuble est pourrie par cette guerre ! » On se promène, avec le chien et sa maîtresse, escortés par les voisins répartis en deux camps. Pendant cette promenade, la maîtresse semble bien contrôler son chien. J'en fais l'observation, et personne ne me dément. Je remets l'affaire à six semaines, pour voir si quelque chose se décante. Six semaines plus tard, la voisine

revient me voir : « Ce serait trop grave pour cette dame si on la forçait à se séparer de son chien », me dit-elle. Affaire classée. Il aura suffi d'une présence tierce, d'un temps d'écoute, d'une rencontre provoquée entre les différentes parties au conflit, pour que tout s'apaise. Si j'étais resté dans mon bureau, j'aurais pu trancher, très logiquement, en faveur de l'euthanasie du chien. Mais le boulot de juge de paix, ce n'est pas cela. Il faut appréhender chaque situation dans sa singularité. C'est ce que j'aime. Et c'est aussi ce qui prend du temps.

Vous avouez aussi certaines frustrations...

Oh oui ! Parfois, on ne sait pas quoi faire, quelle meilleure décision prendre, on évolue sur un fil. Tout à l'heure, par exemple, je vais devoir prendre position par rapport à une demande de mise en observation d'un père de famille de 45 ans, exprimée par sa femme. Le couple a quatre enfants, et le papa perd pied : il est en dépression, passe ses journées sur son écran, est en

train de perdre son droit au chômage ainsi que toute autorité sur ses enfants. L'épouse est désespérée. Mais ai-je pour autant le droit de priver cet homme de sa liberté ? Ce n'est pas rien, ça...

Vous est-il déjà arrivé de regretter un de vos jugements ?

Il m'est déjà arrivé, en tout cas, de prendre en pleine figure les conséquences de certains jugements. Parfois, les gens sont dans un tel état qu'un jugement en leur défaveur les terrasse définitivement. Certains se suicident. Je pense encore à cette affaire-ci, dont je n'aurais plus à m'occuper aujourd'hui, puisque les affaires de séparation relèvent désormais de la compétence des tribunaux de la famille : une dame, mère de quatre enfants, ne supporte plus son mari tyrannique et intente une procédure en séparation. Surgit alors cette question : qui va rester dans la maison ? Je tranche en faveur du maintien de la maman et de ses enfants dans la maison. Le lendemain, l'homme poignarde sa femme en plein marché. Ce sont des choses qu'on n'oublie pas...

Y a-t-il des situations qui vous mettent en colère ?

C'est sûr ! Quand je vois les abus dont sont parfois victimes les personnes âgées, ça me révolte. Quand je vois des familles obligées de vivre dans un logement insalubre, froid et humide, et que je suis en plus obligé de les expulser pour loyers impayés, ça me fait mal. Et quand je vois les frais demandés parfois par des huissiers peu scrupuleux, ça me révolte. Certains huissiers font leur boulot de manière consciencieuse ; d'autres sont très peu scrupuleux. Il faut absolument que le juge puisse garder le droit de regard sur les factures réclamées par les créanciers, et sur les frais additionnels : je suis opposé au fait que les huissiers puissent faire exécuter d'office certaines factures « incontestables ». Trop de factures « incontestables » contiennent des « détails » parfaitement contestables... □

TRANCHES DE VIE À SAINT-JOSSE

Les personnes âgées sont des proies de choix pour des individus sans scrupules : le juge de paix veille (un peu) au grain.

9 h : dans la salle d'audience. Aksel et Celal sont ennuyés. Ils aimeraient bien que leur jeune frère « qui dégénère la famille » ne puisse plus s'occuper des affaires de leur maman. Ou, plus précisément, qu'il ne puisse plus abuser de la tendresse aveugle que lui voue la vieille dame. Car Cahit (42 ans) a mal tourné. Son magasin a fait faillite, il s'est acoquiné avec des gens louches, dénichés dans ces arrière-salles de cafés un peu glauques comme il en fleurit dans le coin. Tombé sous l'influence de l'alcool et de la drogue, Cahit détourne les revenus des loyers qui, normalement, devraient permettre à la vieille maman de vivre confortablement. Ce qui ne l'empêche pas aussi, chaque fin de mois, de vider le compte sur lequel arrive sa modeste pension. Ses quatre frères et sœurs n'en peuvent plus : las de devoir aider financièrement leur mère qui, après avoir tout donné au plus jeune fils, a besoin de leur aide pour assurer sa subsistance, ils doivent en plus faire face aux menaces de Cahit lorsqu'ils tentent de lui faire entendre raison. « Il va nous accuser de l'avoir "balancé" », avancent-ils au juge de paix qu'ils sont venus trouver en désespoir de cause, « alors qu'on aurait tellement préféré régler cela en famille ». « Et alors ? », questionne le juge. « On a peur : il a de mauvaises fréquentations, il nous a déjà menacés », répondent-ils doucement. L'aîné se verrait bien assumer l'administration des biens de sa maman, sauf que... « mon frère va me harceler jour et nuit pour que je lui passe de l'argent ». « Vous ne trouveriez pas mieux que je désigne un professionnel comme administrateur des biens de votre maman, pour qu'il ne puisse plus vous embêter avec ça ? », interroge le juge. Oui, non, ils ne savent pas trop. « Et s'il apprend que c'est à cause de ce qu'on vous a dit ce matin que vous avez pris cette décision ?! » La peur, encore. « Aucune raison qu'il l'apprenne, répond le juge. Si je prends cette décision, c'est parce que j'aurai considéré que votre maman n'est plus à même de gérer ses biens elle-même, qu'elle risque de se mettre sur la paille, et parce que je me serai renseigné sur l'affectation des revenus des loyers qui, normalement, lui reviennent. Tout le reste, je l'aurai oublié. Vous savez, les juges de paix, ils oublient beaucoup de choses. »

« Vous savez, les juges de paix, ils oublient beaucoup de choses. »

roh : Départ pour la « tournée ». Visite à la maison de repos des Azalées, à Evere. Une petite chambre de 28m² à deux lits, vue sur le ring. Une dame grabataire depuis quatre ans, elle ne quitte plus son lit et ne s'exprime que par des cris, de temps en temps. Sa fille demande à être désignée en tant qu'administratrice des biens de sa maman. Elle doit tout gérer. Depuis la mort du mari (qui n'est pas le papa de la fille), elle doit s'occuper de vider l'appartement où vivait le couple. Le monsieur a bien deux fils, mais seule la voiture neuve les intéresse ; pas tout le fourbi qui encombre l'appartement.

Un étage plus bas, dans une chambre plus spacieuse et à la vue plus bucolique. Marthe, 82 ans, très vive encore, témoigne avec virulence de l'injustice qui lui est faite. Elle accuse sa fille, 61 ans, de l'emprisonner ici, dans cette maison pour personnes âgées, alors que le bonheur l'attend, dehors, en la personne de Jean-Michel, 58 ans (!), « je ne connais pas son nom